

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
0645907700

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 5 AVRIL 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Approbation du plan d'action conjoint au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la préparation de la future période de programmation européenne 2021-2027.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux relations internationales et aux affaires européennes, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence se sont affirmés comme des organisations gestionnaires et bénéficiaires de différents dispositifs dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020, reconnues pour leur fiabilité et leur efficacité.

A ce titre, tous deux :

- Assument la gestion de subventions en qualité d'organisme intermédiaire (OI) pour un montant de près de 47 M€:
 - 35 M€ de Fonds social européen (FSE) : 20,64 M€ pour le Conseil départemental période 2015-2020 et de 14, 42 M€ pour la Métropole pour la période 2018-2020, enveloppes dédiées à la promotion de l'inclusion active et à la lutte contre la pauvreté et toutes les formes de discrimination,
 - 11,4 M€ de FEDER au titre de l'Investissement territorial intégré (ITI-FEDER) permettant de financer des projets dans les 38 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les 3 quartiers de veille active (QVA).
- Contribuent à l'obtention de financements européens au bénéfice du territoire pour près de 33 M€:
 - L'action du Conseil départemental a ainsi directement contribué à la capacité des acteurs locaux (associations, communes) à capter plus de 7,5 M€ de financements au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes et du programme WiFi4EU.
 - La Métropole s'est vue attribuer plus de 25 M€ au titre de divers programmes (FEDER, FEADER, FEAMP, LIFE, Actions Urbaines Innovatrices, etc.) pour le financement de ses propres opérations.
- Se sont attelés au développement de leur capacité d'influence auprès des institutions européennes,
 - Se saisissant de différents outils d'influence européenne à leur disposition, tels que les réseaux EURO CITIES et AFCCRE,
 - En ouvrant, un bureau de représentation départementale auprès des institutions européennes en janvier 2018.

Fort des mesures prises pour renforcer sa capacité à s'impliquer sur la scène européenne, le Conseil départemental, dans le cadre d'une action conjointe avec la Métropole, doit aujourd'hui valoriser, poursuivre et amplifier les efforts entrepris.

L'enjeu des prochains mois réside en la préparation de la prochaine période de programmation européenne qui devra se faire dans le cadre d'une mise en synergie des services dédiés à l'Europe de la Métropole et du Conseil départemental, en s'appuyant sur les complémentarités existantes sur le plan opérationnel.

Pour faire monter en puissance la dimension européenne des activités des deux organisations, deux grands objectifs s'imposent :

1. Optimiser la mobilisation et la captation de fonds européens pour des opérations départementales et métropolitaines, ainsi que pour celles des autres acteurs du territoire,
2. Renforcer la mission d'organisme intermédiaire pour la gestion déléguée d'une ou plusieurs enveloppe(s) dédiée(s) à l'ensemble de notre territoire couvrant plusieurs fonds et adaptée(s) à ses besoins (enveloppe multi-fonds FEDER, FSE, FEAMP, FEADER, enveloppe FAMI).

La préparation de la prochaine programmation européenne 2021-2027, offre un cadre favorable à l'affirmation de cette ambition. En effet, la Commission européenne a formulé récemment des propositions concernant les futurs contours et caractéristiques des programmes de financement européens 2021-2027, dont plusieurs sont particulièrement pertinents au regard des enjeux du territoire de Provence et des compétences respectives du Conseil départemental et de la Métropole :

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen plus (FSE+) permettront ainsi d'envisager les enjeux d'insertion et de cohésion sociale, d'accompagnement vers l'emploi, d'innovation, d'attractivité économique du territoire, de préservation de l'environnement et d'adaptation au changement climatique, de mobilité durable et multimodale, de numérisation, etc.
- Le Fonds asile, migration, intégration (FAMI) pourra accompagner les acteurs concernés.

C'est pourquoi il est indispensable que les deux collectivités s'affirment ensemble comme partie prenante de la préparation des futures politiques européennes et de leur déclinaison aux plans national, régional et territorial. Les deux institutions proposent de se mobiliser conjointement pour peser sur les différents échelons de décision, en s'associant notamment aux démarches menées aux niveaux européen, national et régional par les autres collectivités françaises et réseaux européens de collectivités.

A ce titre, il est proposé que soit validé le principe pour le Département des Bouches-du-Rhône de mener, conjointement avec la Métropole, et dans le cadre des activités à engager afin de préparer la programmation européenne 2021-2027, toute action de lobbying et de négociation nécessaire au positionnement des deux collectivités et au portage technique et politique de leurs enjeux stratégiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

